

MAIRIE  
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 07  
Votants : 11  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 19 décembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2011

**PRESENTS :** Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mr F. FILIGHEDDU,  
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIRS :**  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mme C. MARTINEZ  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr J.P.  
RANCHOUX  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENTS EXCUSES :** Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES

**SECRETARE DE SÉANCE :** Mme C. MARTINEZ

N° 88/2011

**Décision modificative n° 05 - Budget Commune 2011**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à 3,  
L 2312-1 à 4 et L 2313 – 1 à 4 et L 2313 – 1 et suivants,  
Vu la délibération du 19 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
Vu les dépassements de crédits en section investissement,  
Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Articles de dépenses et recettes</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
D 2315/041 Installations Aménagements	41 496	
R 238/041 Avances	41 496	
D 202 Doc. Urbanisme	7 460	
D 165 Dépôts et caution	182	
D 21311 Hôtel de ville		2 000
D 21312 Bâtiment Scolaire		3 642
D 21318 Autres Bâtiments publics		2 000

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,  
DONNE son accord à l'unanimité, pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillées.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE

DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	:	13
En exercice	:	13
Présents	:	07
Votants	:	11
Pouvoir (s)	:	04
Absent (s)	:	02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 19 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2011

**PRESENTS :** Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mr F. FILIGHEDDU,  
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIRS :**

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mme C. MARTINEZ  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr J.P.  
RANCHOUX  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENTS EXCUSES :** Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme C. MARTINEZ

N° 89/2011

**Aménagement de la R.D. 559 – Convention relative à la traversée en agglomération**

Considérant les articles du Code de la voirie routière Article L 130-2 ;

Considérant Le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L 2212-1 et  
L 2212-2 ;

Considérant que la convention avec le Conseil Général a pour objet de définir les conditions techniques et les modalités financières de réalisation de l'opération d'aménagement de la Traversée de Rayol Canadel sur la R.D. 559 (PR 67+900 et A 69+200)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE :

- 9 pour
- 2 contre
- 0 abstention

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la traversée en agglomération.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE

DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	:	13
En exercice	:	13
Présents	:	07
Votants	:	11
Pouvoir (s)	:	04
Absent (s)	:	02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 19 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2011

**PRESENTS :** Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mr F. FILIGHEDDU,  
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIRS :**

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mme C. MARTINEZ  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr J.P.  
RANCHOUX  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENTS EXCUSES :** Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme C. MARTINEZ

N° 90/2011

**Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général – intempéries des 8 et 9 novembre 2011**

Les intempéries qui ont frappé notre commune les 8 et 9 novembre 2011 ont endommagé un certain nombre d'équipements publics non assurables pour un montant estimatif de **500 672 € T.T.C.** euros T.T.C. qui se répartissent ainsi :

**Secteur Plage Rayol Est :**

- Confortement rocheux du mur entre la plage et le passage piétonnier :  
31 000 € T.T.C.

**Secteur Plage Rayol Ouest :**

- Effondrement de l'accès à la plage et du poste de secours MNS donnant sur la terrasse de la concession « Le Grand Bleu » : 14 300 € T.T.C.

**Secteur Plage Canadel Est**

- Réfection de l'escalier donnant sur la plage et le poste de secours MNS : 2 050 € T.T.C.
- Effondrement de la rampe d'accès donnant à la plage : 8 600 € T.T.C.
- Effondrement du mur en pierres soutenant l'accès piéton donnant sur la plage : 38 600 € T.T.C.

**Secteur Plage de Pramousquier :**

- Vitrine d'information des analyses d'eaux de mer emportée lors des intempéries : 822 € T.T.C.

**STEP Cavalière inondée (dégâts non chiffrés)**

**Secteur Voirie :**

**chemin de la Tour des Sarrazins**

- Détérioration du chemin par un fort ruissellement des eaux de pluies 307 150 € T.T.C.

**Route départementale 559 en agglomération**

- Effondrement d'un mur de soutènement de la route départementale 559 en agglomération au PR 68-800, suite à l'obturation d'une buse traversante. Réfection du busage : 98 150, 00 € T.T.C.
- Confortement du Mur de soutènement (Non chiffré)

**Secteur Village Centre Ville**

- Le caniveau de canalisation des eaux pluviales a été obstrué par des coulées de boues, occasionnant des infiltrations d'eaux dans le bâtiment de la pharmacie (non chiffré)

**Total Dépenses : 418 622 € H.T. – 500 672 € T.T.C.**

Afin de minimiser l'impact financier de ces dépenses non prévues sur le budget de la commune, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention la plus importante possible auprès de l'Etat et du Conseil Général du Var.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général du Var

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE

DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	:	13
En exercice	:	13
Présents	:	07
Votants	:	11
Pouvoir (s)	:	04
Absent (s)	:	02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 19 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2011

**PRESENTS :** Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mr F. FILIGHEDDU,  
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIRS :**

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mme C. MARTINEZ  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr J.P.  
RANCHOUX  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENTS EXCUSES :** Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES

**SECRETARE DE SÉANCE :** Mme C. MARTINEZ

N° 91/2011

**Centre de Loisirs Sans Hébergement 2012**

Madame le Maire rappelle que le C.L.S.H fonctionne depuis les vacances de printemps de l'année 2002 et accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans avec un effectif maximum de 32.

Cette structure, ouverte chaque année, durant les vacances de printemps et les grandes vacances d'été, rencontre un vif succès auprès des enfants ainsi que des parents et est ouverte à un large public avec sa grille tarifaire applicable selon le quotient familial des parents.

Madame le Maire propose de reconduire cette opération pour l'année 2012 et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de reconduire cette opération pour l'année 2012

- pendant les vacances de printemps du 23 avril au 05 mai
- pendant les vacances d'été du lundi 09 juillet au vendredi 18 Août (ou 24 août)

**DECIDE** de demander à la D.D.J.S l'habilitation pour cette période

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Var l'attribution d'une aide financière la plus importante possible dans le cadre du fonctionnement du C.L.S.H.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prestation de services auprès de la C.A.F permettant l'application d'une grille tarifaire selon le quotient familial.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**